
AVIS AUX ACTIONNAIRES DES SICAV
AXA EUROPE OPPORTUNITES (C-FR0000170318/D_FR0000170326)
AXA EUROPE SMALL CAP (A-C-FR0000170516/D-FR0000170524/E-C-FR0010792671)
AXA EURO 7-10 (C-FR0000172124/D-FR0000288912)
AXA EUROPE ACTIONS (C-FR0000170243/D-FR0000170250)
AXA EURO CREDIT (C-FR0000288664/D-FR0000288813)
AGIPI OBLIGATIONS MONDE (C-FR0012749893)
AGIPI CONVICTIONS (C/D-FR0011355510)
ET AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
AXA ACT SOCIAL PROGRESS (C-FR0007062567)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS

Paris – La Défense, le 26 juin 2024.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et porteurs de parts du Fonds Commun de Placement cités en en- tête (ci-après les « **OPCVM nourriciers** »).

Lesdits OPCVM sont les nourriciers des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois AXA World Funds, respectivement des compartiments : AXA WF – ACT Europe Equity, AXA WF – Europe Small Cap, AXA WF – Euro 7 – 10, AXA WF – Framlington Sustainable Europe, AXA WF – Euro Sustainable Credit, AXA WF - ACT Green Bonds, AXA WF – ACT Multi Asset Optimal Impact et AXA WF – ACT Social Progress (« **Fonds Maîtres** »).

Nous vous informons que nous avons mis à jour toutes les annexes SFDR de vos OPCVM nourriciers.

En ce sens, nous avons :

- complété les tableaux des principales incidences négatives (« PAI ») avec de nouveaux indicateurs,
- veillé à ce que la liste des exclusions sectorielles d'AXA IM couvre le tabac,
- utilisé le dernier modèle de présentation de l'annexe,
- harmonisé les annexes SFDR au sein de la gamme d'AXA notamment pour améliorer certaines formulations.

Il est précisé que ces modifications n'ont pas d'impact ni sur le profil de risque ni sur les frais et commissions ni sur la composition du portefeuille des fonds maîtres.

Nous vous informons également que nous avons mis à jour tous les prospectus de vos OPCVM nourriciers comme suit :

- mise à jour du risque de durabilité mentionné à la rubrique « Profil de risques » : insertion du secteur « tabac » dans la liste des exclusions sectorielles et retrait de ce même secteur de la liste des exclusions ESG additionnelles présentée sous la description du facteur de risque « Exclusions sectorielles et normatives ».

En parallèle à ces mises à jour, nous vous invitons à prendre connaissance des autres modifications impliquant également une mise à jour des prospectus et, le cas échéant, des Documents d'Informations Clés (« DICs ») :

OPCVM Nourriciers	Modifications
AGIPI Convictions	- Modification de l'annexe SFDR afin de préciser que la limite minimum d'actifs évalués en vertu de l'approche d'investissement à impact d'AXA IM relative aux actifs cotés était fixée à 70% de sa valeur nette d'inventaire ; - Modification de la stratégie d'investissement du fonds maître. Au regard de la clarification susmentionnée, il est précisé que : dès lors que le compartiment maître investit dans des actions de manière courante (et non contraignante, comme indiqué précédemment), l'approche d'investissement à impact d'AXA IM relative aux actifs cotés s'applique à tout moment ; - A la rubrique « Périodicité de calcul de la valeur liquidative », prise en compte du calendrier de référence du New – York Stock Exchange (« NYSE »).
AGIPI Obligations Monde	- A la rubrique « Périodicité de calcul de la valeur liquidative », suppression du calendrier de référence du New – York Stock Exchange (« NYSE »)
AXA ACT Social Progress	- Mise à jour de l'exposition prévue aux opérations de prêts de titres de : « 0% à 10% » (au lieu de : « 0% à 20% »).
AXA Europe Small Cap	Mise à jour de l'exposition prévue aux opérations de prêts de titres de : « 0% à 10% » (au lieu de : « 0% à 20% »).

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de ces modifications ne constitue pas une mutation et ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Les prospectus et les annexes d'informations précontractuelles SFDR de vos OPCVM nourriciers seront mis à jour et publiés **le 2 juillet 2024**.

L'ensemble de la documentation juridique (« DIC - PRIIPS », prospectus, annexes SFDR et statuts ou règlement) sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de la date d'effet.

Les documents d'informations relatifs aux compartiments maîtres respectifs de la SICAV de droit luxembourgeois, AXA World Funds, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise, sont également disponibles auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex (France)
ou sont disponibles sur le site : <https://funds.axa-im.com/>

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

Le Gestionnaire Administratif